

Avis de Soutenance

Monsieur Jayson MARTENS

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Le distributisme anglais (1897-1939) : fondements et histoire d'une doctrine juridique et pluraliste de la troisième voie

dirigés par Madame Christine MENGES LE PAPE

Soutenance prévue le **vendredi 24 octobre 2025 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle Maurice Hauriou

Composition du jury proposé

Mme Christine MENGES-LE PAPE	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Marta PEGUERA POCH	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
M. Joël HAUTEBERT	Université d'Angers	Rapporteur
Mme Solange SÉGALA	Université Polytechnique Hauts-de France	Examinatrice
M. Daniel SADA CASTAÑO	Université Francisco de Vitoria	Examineur
M. Pierre-Louis BOYER	Le Mans Université	Examineur
M. Jérôme HENNING	Université Toulouse Capitole	Examineur
M. Cyrille DOUNOT	Université Toulouse Capitole	Examineur

Mots-clés : distributisme, Propriété productive, Justice sociale, Pluralisme juridique, Doctrine sociale de l'Église, Troisième voie

Résumé :

Cette thèse analyse le distributisme anglais, conçu par Hilaire Belloc et rapidement relayé par G. K. Chesterton ainsi que par d'autres intellectuels britanniques, comme réponse à la montée du capitalisme industriel et au renforcement de l'État centralisé. Le distributisme se présente comme une « troisième voie » conciliant liberté individuelle, solidarité et diffusion large de la propriété productive. Il s'enracine dans la tradition aristotélico-thomiste et dans la doctrine sociale de l'Église, notamment à travers les encycliques *Rerum Novarum* (1891) et *Quadragesimo Anno* (1931). L'étude met en évidence la portée juridique de ce projet, qui remet en cause les fondements individualistes et centralisateurs du droit moderne. Le distributisme critique la fiction d'une liberté purement formelle et affirme la nécessité d'une liberté substantielle, conditionnée par la possession effective des moyens d'existence. Il propose une redéfinition de la propriété comme fonction sociale, ordonnée au bien commun, et une organisation institutionnelle fondée sur le principe de subsidiarité et sur le rôle des corps intermédiaires. La recherche adopte une approche historico-critique afin de replacer cette pensée dans son contexte polémique, en lien avec les débats sur la justice sociale, la souveraineté, la démocratie parlementaire et la conception pluraliste de l'État. Elle met en lumière la synthèse opérée entre trois traditions : le thomisme, le radicalisme anti-whig britannique et le pluralisme juridique. Cette articulation dessine une grammaire normative originale destinée à dépasser l'opposition entre capitalisme et socialisme au profit d'un modèle communautaire. L'analyse révèle cependant les tensions internes du mouvement. Si ses premiers promoteurs défendent un pluralisme fondé sur la reconnaissance des communautés intermédiaires, certains évoluent, dans l'entre-deux-guerres, vers des positions plus centralisatrices, traduisant la difficulté d'adapter ce modèle aux réalités politiques britanniques. Cette inflexion contribue à son effacement progressif, malgré une influence durable dans la pensée sociale catholique et certaines expériences économiques locales. En conclusion, le distributisme ne se limite ni à une curiosité doctrinale ni à une nostalgie médiévale. Il représente une tentative cohérente de refondation juridique et sociale, dont l'étude éclaire les alternatives au libéralisme juridique et ouvre des perspectives pour la réflexion contemporaine sur la justice économique et la régulation des pouvoirs dans les sociétés industrialisées.